



Ordonnance de télécom CRTC 2017-10

Version PDF

Référence : 2016-476

Ottawa, le 13 janvier 2017

Norouestel Inc. – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 964 Modification au Tarif des services spéciaux – Service de réseau étendu Ethernet de couche 2 – Prolongation du service	21 novembre 2016	15 décembre 2016

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale